

pour les soustraire aux outrages de ces barbares, soit parce que leur maison avait été détruite, il transporta ses religieuses à Neuville-en-Bresse, *Nova Villa* (3), où il y avait une paroisse, dès l'an 1009, sous le vocable de Saint-Maurice (4).

Quelques auteurs prétendent qu'elles remplacèrent un prieuré d'hommes dépendant de Saint-Claude, alors existant à Sessains en Dombes (5), lequel se réunit au chef d'ordre pour céder la place aux religieuses de Saint-Romain, mais cette assertion n'a jamais été prouvée (6). Une seule chose est certaine, c'est qu'à l'exemple de Marcigny, il était administré par un prieur et géré par une prieure : « Leurs intérêts étaient communs et identiquement les mêmes (7). »

Le prieuré de religieuses existait certainement en 1050 sous la règle de Saint-Benoît, comme dépendance de Saint-Claude, qui en reçut, en 1184, confirmation de l'empereur Frédéric Barberousse (8). Par cet acte, l'Empereur prend sous sa protection le couvent de Neuville, l'église de Saint-Martin et la chapelle de Saint-André du même lieu, ainsi

(3) Cette localité située sur le ruisseau de Renom, d'où son nom actuel de Neuville-sur-Renom, s'est successivement appelée *Novilla*, *Moniales Ville Nove*, Neuville-les-Moines, Neuville-les-Nonains, Neuville-les-Dames, et enfin, Neuville-les-Comtesses.

(4) Charte datée de la XVI<sup>e</sup> année du règne de Rodolphe, roi de Bourgogne, citée par M. Guigue, *Topographie de l'Ain*.

(5) Guichenon, *Hist. de Bresse*, 1<sup>re</sup> partie, p. 85.

(6) L'abbé Gourmand admet un prieuré d'hommes, fondé le premier, puis plus tard un couvent de femmes, fondé par des religieuses envoyées de la Beaume, p. 5. Il ajoute que le sceau des hommes avait un lion au centre et celui des femmes une colombe, p. 6.

(7) Guigue, *Topographie historique de l'Ain*, p. 271.

(8) *Ibidem*.